

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 11
Pouvoirs : 1

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
05/07/2023
Date d'affichage :
20/07/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le dix juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE et Stéphanie NOZ.

Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS (pouvoir à G. VILLIBORD),
Messieurs Thierry ARSAC, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/07/057 : Convention de prestation de services avec Mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTHBERT pour la fourniture de repas dans le cadre de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle la convention annuelle qui est conclue avec les prestataires Mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTHBERT pour le service production de repas dans le cadre de la cantine scolaire au sein de la salle des fêtes de la commune.

Il rappelle que cette année encore, faute d'avoir pu donner suite aux travaux de la future cantine dans les locaux de l'école, il est nécessaire de renouveler pour l'année scolaire 2023/2024 le partenariat avec les prestataires susvisées.

Il rappelle en outre les conditions du partenariat, à savoir :

- Intervention les 4 jours de la semaine à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire
- Tarif hebdomadaire forfaitaire payé aux prestataires égal à 380 € TTC ; ce tarif n'avait pas changé depuis novembre 2021 et était égal à 230€/semaine. Les prestataires ont sollicité une augmentation de 50€/ semaine à compter de la rentrée 2023.
- Durée de la convention : du 1^{er} septembre 2023 au 05 juillet 2024 inclus
- Tarif du repas (garde et accompagnement trajets inclus) inchangé et restant à 5 €/repas à la charge des familles ; le différentiel étant pris en charge par la collectivité

Il sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à signer la convention avec mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTHBERT dans les termes sus mentionnés.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec mesdames Simone WILKINSON et Tracey CUTHBERT dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents se référant aux présentes et notamment ladite convention ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

